



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

RAPPORT SUR LE DÉPARTEMENT DE L'OISE

26 avril 2021



Saint-Julien-le-Pauvre de Guily-Joffrin (FNAC 24453), peinture déposée en 1955 à la mairie de Breteuil-sur-Noye. Œuvre recherchée. Plainte demandée.

Table des matières

<u>Préambule.....</u>	<u>3</u>
<u>1 – Les opérations de récolement des dépôts.....</u>	<u>5</u>
<u>1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts.....</u>	<u>6</u>
<u>1.2 Le résultat des derniers récolements.....</u>	<u>8</u>
<u>1.3 L'obligation d'envoi de l'inventaire annuel des dépositaires.....</u>	<u>8</u>
<u>1.4 La régularisation des « sous-dépôts ».....</u>	<u>9</u>
<u>2 – Le post-récolement des dépôts.....</u>	<u>10</u>
<u>2.1 Les suites réservées aux biens recherchés.....</u>	<u>10</u>
<u>2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement.....</u>	<u>10</u>
<u>2.3 Plaintes et titres de perception.....</u>	<u>11</u>
<u>2.4 Classements.....</u>	<u>14</u>
<u>2.5 Suites à déterminer.....</u>	<u>14</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>15</u>
<u>Annexe 1 : textes de références.....</u>	<u>16</u>
<u>Annexe 2 : lexique.....</u>	<u>16</u>
<u>Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites.....</u>	<u>17</u>

Préambule

Créée en 1996, la commission de récolement des dépôts¹ d'œuvres d'art (CRDOA), placée auprès du ministre chargé de la culture, est chargée de piloter les opérations de récolement des dépôts des biens culturels de l'État. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « *exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission* ».

Les rapports de la CRDOA sont des documents qui récapitulent, pour une institution ou pour un territoire (département ou pays), l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. Les chiffres présentés ici sont issus des rapports de récolement des déposants. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts), ultérieurs au récolement, qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission.

Dans le cas d'un département, ces rapports s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles et aux préfets dont la mobilisation facilite la bonne organisation des opérations de récolement. Ils visent aussi à servir d'instruments de travail pour les déposants et les dépositaires concernés puisqu'ils présentent un état actualisé des récolements de dépôts dans le département concerné, en soulignant ce qu'il reste à réaliser (biens non récolés, plaintes à déposer, etc.). Enfin, mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

Dans le département de l'Oise, les déposants concernés sont :

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public du ministère chargé de la culture. Héritier de la Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques créée en 1914, ses trois grandes missions sont la conservation des monuments historiques et de leurs collections, la diffusion de leur connaissance et leur présentation au public le plus large, le développement de leur fréquentation et leur utilisation. Un service d'inventaire et de récolement des œuvres d'art, créé en 2005, comprend sept agents.

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), établissement public du ministère chargé de la culture. Il assure la gestion du patrimoine contemporain national, veille à sa présentation publique, et encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique). Il comprend une mission de récolement de dix agents.

La Manufacture nationale de Sèvres constitue, avec le musée national de la céramique à Sèvres et le musée national Adrien Dubouché à Limoges, l'établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges, placé sous la tutelle du ministère chargé de la culture. La Manufacture a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. Un service du récolement et du mouvement des œuvres comprend six agents.

1 Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolement, post-récolement... : cf. Lexique en annexe 2.

Le Mobilier national, service à compétence nationale du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission d'assurer l'ameublement des services du Premier ministre, des ministères, des assemblées, des grands corps de l'État et des ambassades de France à l'étranger. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Le Mobilier national pourvoit également à l'ameublement des résidences présidentielles. Huit inspecteurs et une chargée de mission sont affectés au récolement.

Les musées nationaux du ministère de la culture, tels que listés dans le code du patrimoine, et placés sous la tutelle du service des musées de France. Ce service veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique). Il est chargé de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées.

Le musée de l'armée et le musée de l'air et de l'espace sont des musées d'État sous tutelle du ministère des armées. Leur mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans le domaine, respectivement, des armées et de l'aéronautique et de l'espace.

Le présent rapport a été élaboré par la CRDOA. Il tient compte des observations des déposants sur le projet qui leur a été adressé au préalable. Il présente les résultats des récolements et de leurs suites dans le département de l'Oise.

1 – Les opérations de récolement des dépôts

Le récolement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie à la commission. Ces rapports présentent le bilan des récolements (œuvres récolées, localisées, non localisées) et les suites envisagées pour les œuvres non localisées (classement, plainte, titre de perception).

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans. Le Mobilier national est tenu d'effectuer un récolement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les cinq ans (avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt) (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap est tenu de récoler ses dépôts tous les dix ans (articles D.113-10 et D.113-2 du code du patrimoine) comme la Manufacture de Sèvres². Les musées déposants du ministère des armées récolent leurs biens tous les dix ans (article 1.2.3.1 de l'instruction n° 303/DEF/SGA).

Le récolement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolement qui sont exploités ci-après.

2 Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mises en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges.

1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts

2 485 œuvres d'art ont été récolées au moins une fois dans le département de l'Oise, et 6 648 ne l'ont jamais été. Le tableau ci-dessous présente le nombre de biens récolés pour chaque déposant, et le nombre de biens qui n'ont pas encore été récolés.

Déposant	Biens déposés	Biens récolés	Biens restant à récoler	Taux de récolement
CMN	4	4	0	100,00 %
Cnap	287	226	61	78,75 %
Mobilier national	331	27	304	8,16 %
Musée air et espace	1	1	0	100,00 %
Musée de l'armée	613	613	0	100,00 %
Musées SMF	1 616	1 614	2	99,88 %
Sèvres	6 281	0	6 281	0,00 %
TOTAL	9 133	2 485	6 648	27,21 %

Source : déposants

Le détail de l'année de récolement par lieu de dépôt figure en annexe 3.

Le taux de récolement dans le département (27,21 %) est faible au regard de la moyenne dans les 66 départements déjà étudiés (74,36 %). Il s'explique essentiellement par le fait que la Manufacture de Sèvres doit encore récoler ses 6 281 dépôts, opération programmée pour 2021.

Le CMN a récolé 3 objets en 2010 et un autre en 2016, 3 provenant du Panthéon déposé au musée du Noyonnais à Noyon et un lit bateau provenant du domaine de Saint-Cloud déposé au musée national du château de Compiègne.

Le Cnap, a récolé 226 biens sur les 287 déposés dans le département. Le déposant a organisé dans le département de l'Oise deux campagnes de récolement, en 1999 puis en 2018-2019. Lors de cette dernière campagne, la majorité des lieux de dépôt a été inspectée (62 dépositaires sur 73). Les 11 derniers lieux de dépôts (essentiellement au sein de villes : Beauvais, Senlis) n'ont pas été revus lors de la deuxième campagne, car l'objectif du Cnap est d'abord d'achever le premier récolement général et de ne pas revenir vers les lieux réputés suffisamment bien gérés. Pour autant, le déposant affiche un retard pour ces 11 dépositaires au regard de l'obligation réglementaire de récolement décennal.

Le Mobilier national a organisé 2 campagnes de récolement dans le département de l'Oise : en 2012 et 2020. Toutefois, cette dernière campagne n'a pas permis de récoler trois dépositaires récolés en 2012. 304 dépôts au musée national du château de Compiègne n'ont encore jamais été récolés.

Le musée national de l'air et de l'espace a récolé en 2011 le turboréacteur déposé au pavillon Jacques de Manse, ancien moulin des princes de Condé à Chantilly.

Le musée de l'armée a récolé en 2011 les 613 objets déposés au musée de la figurine historique à Compiègne.

Les musées nationaux ont récolé 1614 dépôts dans ce département. 2 dépôts du musée d'archéologie nationale ne l'ont pas encore été. Le tableau détaillé des récolements, en annexe 3, appelle plusieurs observations.

Le récolement le plus récent d'un musée national est celui du département des arts graphiques du musée du Louvre au musée Condé de Chantilly en 2020 et celui du département des sculptures du musée du Louvre au musée Antoine Vivenel de Compiègne en 2019. À quelques exceptions près (un récolement du MUCEM en 2017, cinq récolements du musée d'Orsay entre 2011 et 2014, un du musée d'Ecouen en 2014 et un du département des objets d'art du musée du Louvre en 2013), les autres récolements sont aujourd'hui anciens au regard de l'obligation légale d'une fréquence décennale.

Le respect d'un rythme décennal des opérations de récolement supposerait que, les opérations soient regroupées dans le temps et sur une même zone géographique. A cet égard, on relève que les deux départements du Louvre ont récolé leurs différents dépôts séparément, en 1999, 2000, 2003 et 2019 au musée Vivenel de Compiègne et en 1998 et 2003 au musée de la Vénèrie de Senlis au lieu d'organiser une mission commune.

Par ailleurs, on relève que le musée du Louvre a récolé principalement en 2013 et 2014 le musée national du château de Compiègne mais pas le musée Vivenel situé pourtant dans cette même ville. En effet, à l'exception du département des sculptures qui a récolé en 2019, les autres récolements datent de 1999 (département des antiquités égyptiennes et département des antiquités grecques, étrusques et romaines), de 2000 (département des arts graphiques) et de 2003 (département des peintures).

1.2 Le résultat des derniers récolements

Le tableau ci-dessous présente la situation des dépôts à la date des derniers récolements.

Déposants	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
CMN	4	4	0	0,00 %
Cnap	226	144	82	35,84 %
Mobilier national	27	27	0	0,00 %
Musée air et espace	1	1	0	0,00 %
Musée de l'armée	613	592	21	3,43 %
Musées SMF	1614	1390	224	13,82 %
TOTAL	2485	2158	327	13,08 %

Source : rapports de récolement des déposants

Les chiffres présentés ici sont issus des rapports de récolements.

Compte tenu des biens retrouvés après récolement, les biens non localisés représentent 13,08 % des dépôts récolés dans le département, soit un peu moins que la moyenne des 66 départements (16,43 %) déjà étudiés par la CRDOA.

1.3 L'obligation d'envoi de l'inventaire annuel des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient³, comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. **Or cette obligation n'est pas respectée. Le respect de cette obligation est essentiel pour rapprocher les données des dépositaires avec celle des déposants, afin de faciliter les récolements et, le cas échéant, de réagir vite en cas de disparition d'une œuvre.**

A cet égard, au ministère de l'intérieur, chaque année, la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur synthétise les inventaires des préfectures françaises en termes de dépôts d'œuvres d'art.

S'agissant du département de l'Oise, les chiffres communiqués par le ministère de l'intérieur en 2019 ne correspondent pas aux chiffres des déposants concernés. Un travail conjoint entre le ministère de l'intérieur et la commission a été engagé sur cette discordance.

³ Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations.

1.4 La régularisation des « sous-dépôts »

Certains dépositaires déplacent les biens qu'ils ont reçus en dépôt, sans respecter la règle selon laquelle tout déplacement d'une œuvre déposée doit être autorisé par le déposant. Par exemple, un tableau déposé par le Cnap dans la chapelle du domaine de la Chesnoye de Cuise-la-Motte a été localisé dans l'église de cette même ville.

La commission rappelle que les dépositaires sont astreints à l'obligation⁴ de recueillir l'accord du déposant concerné préalablement au déplacement d'un bien. La pratique du déplacement sans information de l'autorité déposante est préjudiciable au bon déroulement des récolements : des biens considérés comme recherchés ont en réalité été juste déplacés dans un autre lieu.

Si ces biens ne reviennent pas dans leur lieu de dépôt initial, **la CRDOA préconise que les déposants concernés régularisent ce déplacement avec le dépositaire concerné par le biais d'un arrêté ou d'une convention en fonction des prescriptions réglementaires.**

4 Obligation réglementaire pour le Cnap, la Manufacture de Sèvres et le Mobilier national.

2 – Le post-récolement des dépôts

A l'issue des opérations de récolement, le déposant doit déterminer les suites à réserver aux œuvres non localisées : dépôt de plainte, émission d'un titre de perception, classement (cf. annexe 2 : lexique).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolement faisant apparaître des biens non localisés est assorti des suites réservées à ces constats. En cas de conclusions en vue du dépôt d'une plainte ou de l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions. En cas d'absence de suites réservées, elle demande aux déposants de préciser les décisions qui s'imposent.

2.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux biens recherchés tels qu'indiqués dans les rapports de récolement et présente leur répartition entre ceux qui ont été retrouvés depuis, ceux qui ont fait l'objet d'un classement ou d'une plainte, et ceux dont les suites restent à déterminer par le déposant concerné.

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés après récolement	Classements	Plaintes	Radiations	Suites à déterminer
Cnap	82	1	76	3	0	2
Musée de l'armée	21	0	21	0	0	0
Musées SMF	224	1	130	27	5	61
TOTAL	327	2	227	30	5	63

Source : déposants

2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement

Un dépôt du Cnap et un dépôt du musée du Louvre ont été retrouvés :

1. Un vase en grès d'Auguste Delaherche (FNAC 7620), déposé en 1922 au musée de Beauvais, a été retrouvé en juin 2019 par le dépositaire.
2. Le tableau *Fête à Bacchus ou l'Automne* de Jean-Jacques Lagrenée (inv. 5567), en dépôt depuis 1872 par le département des peintures du musée du Louvre au musée Antoine Vivenel de Compiègne et récolé en mai 2003, a été retrouvé par le dépositaire dans les réserves du château de Compiègne en 2014.

Deux soucoupes, déposées par le musée national de la céramique de Sèvres au musée Gallé-Juillet de Creil, ont été retrouvées le 13 décembre 1999 par le dépositaire (MNC 216011 et MNC

216012). En revanche, les tasses associées à ces soucoupes n'ont pas été retrouvées. Comme l'ensemble tasse – soucoupe forme une même œuvre assortie d'un numéro d'inventaire unique, ces soucoupes ne sont pas considérées comme des œuvres retrouvées.

Ces constats militent pour qu'avant le récolement, les dépositaires réalisent un premier pointage des œuvres déposées à partir de la liste des biens à récoiler que le déposant leur adresse. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolement et non en aval comme dans les exemples ci-dessus, ce qui peut par exemple éviter des dépôts de plainte non justifiés.

Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.

Lorsqu'une œuvre est retrouvée, le dépositaire doit prévenir le déposant concerné qui à son tour alerte la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) et l'OCBC⁵ (sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr) afin de supprimer l'oeuvre de la base TREIMA⁶, voire de PSYCHE⁷.

2.3 Plaintes et titres de perception

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépôts des plaintes qui ont été demandés par les déposants. La plainte est une action de signalement aux services de police de la disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC⁸ et ainsi de favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; le déposant peut s'y substituer dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). **Le déposant est invité à communiquer à la CRDOA chaque copie de procès-verbal de plainte.**

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits. Le délai qui s'écoule entre le constat de la disparition d'une œuvre et le dépôt de plainte afférent doit être le plus court possible, afin de favoriser les chances de redécouverte. La commission note que ce délai est parfois très long (des années), même si les pratiques récentes vont dans le sens d'une amélioration.

5 Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

6 Base de données de l'OCBC qui recense les œuvres d'art ayant fait l'objet d'une plainte.

7 Base de données d'Interpol, qui reprend les œuvres les plus emblématiques de TREIMA.

8 Office central de lutte contre le trafic des biens culturels

Déposants	Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Cnap	3	1	2
Musées SMF	27	0	27
TOTAL	30	1	29

Source : déposants

Trente dépôts de plainte ont été demandés par la CRDOA ou les déposants pour le département de l'Oise :

S'agissant du Cnap :

1. Une plainte spontanée a été déposée le 29 mai 2019 par le maire de Cuise-la-Motte concernant la disparition du tableau *Saint-Martin évêque* d'Augustine de Cagny (FNAC FH 863-46), déposé en 1863 dans l'église de Cuise-la-Motte.

Deux plaintes restent à déposer par le maire de Breteuil-sur-Noye pour deux tableaux :

2. l'un déjà non localisé en 2000 à la mairie, *Saint-Julien-le-Pauvre* de Guily-Joffrin déposé en 1955 (FNAC 24453),
3. l'autre pour un tableau non localisé en 2018, *Trois siècles* de Guy Roberty déposé en 1958 (FNAC 25968).

S'agissant des musées nationaux du ministère de la culture :

Vingt-cinq plaintes restent à déposer pour les objets suivants déposés entre 1927 et 1930 par le musée des arts décoratifs au musée de la voiture et du tourisme de Compiègne ; ils étaient encore présents dans les réserves du musée en 1991 :

1. Un moule à pain de poisson (8341 A),
2. Un moule à pain de poisson (8341B),
3. Un moule à gâteau (8644 A) ,
4. Un moule à gâteau (8644 B).
5. Une assiette en faïence de Moustiers Sainte-Marie (11646),
6. Une assiette en faïence de Moustiers Sainte-Marie (11654),
7. Une assiette en faïence de Moustiers Sainte-Marie (11680),
8. Une assiette en faïence de Moustiers Sainte-Marie (11686),
9. Un plat en faïence de Rouen (12649),
10. Une écuelle à oreilles (2730),
11. Une daubière (8643),
12. Un moulin à poivre (14845),

13. Une cuvette en faïence (2775),
14. Une poche à eau en laiton (8603A),
15. Un réchaud en cuivre (8651),
16. Une bassinoire (15471),
17. Une bassinoire (15526),
18. Un chauffe-mains (8680),
19. Un chauffe-mains (8682),
20. Une plaque (23916),
21. une plaque (23926 A),
22. une plaque (23927),
23. une plaque (23936),
24. une plaque (23941).
25. Un porte-guide de harnais en bronze (sans numéro).

Deux plaintes restent également à déposer par le musée du château de Compiègne pour les deux tableaux suivants :

26. *Louis XVI, roi de France* d'après Antoine François Callet, déposé par le musée du château de Versailles (MV 4518),
27. *Œdipe détaché par un berger de l'arbre auquel il avait été exposé* de Bidault déposé en 1838 par le musée du Louvre (INV 2582).

Le Cnap et les musées nationaux concernés s'assureront du dépôt de ces plaintes par les bénéficiaires concernés.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Etalab, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts en indiquant notamment quels sont les biens recherchés, avec photographies, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle. Même si la qualité de la photo n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

Lorsqu'un dépositaire dépose plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie, l'information est censée être communiquée à l'OCBC⁹. Or ce n'est pas toujours le cas. C'est pourquoi la commission demande aux déposants concernés d'adresser systématiquement la copie du dépôt de plainte et le dossier documentaire à l'OCBC

9 Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

(sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr) afin que l'oeuvre soit intégrée dans la base TREIMA¹⁰, voire dans PSYCHE¹¹.

Aucun titre de perception n'a été demandé pour le département de l'Oise.

2.4 Classements

Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'oeuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'oeuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de la CRDOA.

2.5 Suites à déterminer

Le Cnap est notamment invité à revenir sur les deux classements de 2001 relatifs à des biens recherchés à la mairie de Beauvais et à la sous-préfecture de Senlis. Il s'agit de « portraits souverains » de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie.

En effet, diverses actions de récupération engagées par l'État dans des cas de réapparition en vente publique de tels « *portraits souverains* » ont été couronnées de succès. Il convient donc d'en tenir compte, en encourageant le dépôt de plainte, qui est de nature à donner une publicité à l'oeuvre et donc favoriser sa redécouverte notamment à l'occasion de ventes publiques.

D'une manière générale, la commission invite les déposants à déterminer au plus tôt les suites qu'il convient de mettre en oeuvre pour chaque oeuvre non localisée, afin d'optimiser les chances de redécouverte notamment dans le cas de plaintes. Ces suites doivent être intégrées dans le rapport définitif de récolement de chaque déposant.

10 Base de données de l'OCBC qui recense les oeuvres d'art ayant fait l'objet d'une plainte.

11 Base de données d'Interpol, qui reprend les oeuvres les plus emblématiques de TREIMA.

Conclusion

L'entreprise générale de récolement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français.

Les rapports établis par la CRDOA pour l'ensemble des déposants et dépositaires ont notamment pour fonction, dans le cas de rapports par département, d'informer les préfets, les DRAC et le grand public de l'ensemble des biens culturels déposés par l'État qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier et, parmi ceux-ci, des biens recherchés.

Les campagnes de récolement sont également le moyen, pour les dépositaires, d'engager un dialogue avec les déposants à propos de la politique des dépôts, en lien avec le préfet et le directeur régional des affaires culturelles. Les institutions et administrations dépositaires ont en effet la possibilité en recourant aux dépôts, de se doter de meubles et objets d'art, à des coûts réduits, et de participer ainsi à la diffusion et au rayonnement du savoir-faire français en matière de patrimoine culturel.

Les bénéficiaires de dépôts doivent, en vertu de dispositions légales ou réglementaires, adresser chaque année au(x) institution(s) dépositaire(s) l'inventaire des dépôts qui leur ont été consentis. Cet inventaire présente la liste des œuvres (y compris les œuvres non localisées) avec leurs caractéristiques, leur emplacement précis et leur état de conservation. Des photographies doivent être jointes dès que cette possibilité existe.

Le dépositaire doit adresser copie de tout procès-verbal de dépôt de plainte à l'institution dépositaire concernée, qui en informera l'OCBC et la CRDOA.

Pour l'ensemble de ces démarches, la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) est à la disposition des dépositaires et des déposants pour apporter conseil et soutien.

Annexe 1 : textes de références

- Code général de la propriété des personnes publiques : article L. 2112-1 : domaine public mobilier
- Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations
- Textes instituant la CRDOA : articles D.113-27 et suivants du code du patrimoine
- Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :
 - Centre national des arts plastiques : articles R.113-1 et suivants du code du patrimoine
 - Manufacture de Sèvres : décret n°2009-1643 portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges et arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mise en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges
 - Mobilier national : articles D.113-11 et suivants du code du patrimoine ; arrêté du 3 juin 1980
 - Service des musées de France : articles D. 423-9 à D.423-18 du code du patrimoine

Annexe 2 : lexique

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDOA>

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Communes	Dépositaires	Déposants	Année	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Abancourt	Mairie	Cnap	2018	0	3	2	1	0	1	0	0
Amblainville	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Arsy	Église Saint-Médard	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Auger-Saint-Vincent	Église Saint-Caprais	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Baugy	Église Saint-Médard	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Beaulieu-les-Fontaines	Église Saint-Jean-Baptiste	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Beauvais	Cathédrale Saint-Pierre	Cnap	1999	0	1	0	1	0	1	0	0
Beauvais	Lycée Félix Faure	Cnap	1999	0	1	1	0	0	0	0	0
Beauvais	Préfecture	Cnap	1999	0	29	26	3	0	3	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Cnap	1999	0	48	21	27	1	26	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Compiègne	2009	0	1	1	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Louvre	2004	0	110	8	102	0	102	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	MAN		2	0	0	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	MCS	1998	0	31	31	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	MNAM	1999	0	15	15	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Mobilier	2020	0	6	6	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	MuCEM	1998	0	3	3	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Orsay	2011	0	18	18	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Sèvres		192	0	0	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Versailles	2010	0	2	2	0	0	0	0	0
Beauvais	Mairie	Cnap	1999	0	6	2	4	0	4	0	0
Beauvais	Mairie	Mobilier	2020	0	16	16	0	0	0	0	0
Beauvais	Mairie	Sèvres		1	0	0	0	0	0	0	0
Beauvais	IUFM	Cnap	1999	0	2	2	0	0	0	0	0
Beauvais	Préfecture	Mobilier	2012	0	1	1	0	0	0	0	0
Beauvais	Préfecture	Sèvres		8	0	0	0	0	0	0	0
Beauvais	Lycée Félix Faure	Mobilier	2012	0	1	1	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Communes	Dépositaires	Déposants	Année	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Beauvais	Tribunal de commerce	Mobilier	2012	0	1	1	0	0	0	0	0
Beauvais	CA du Beauvaisis	Mobilier	2020	0	2	2	0	0	0	0	0
Beauvais	Manufacture de Beauvais	Sèvres		18	0	0	0	0	0	0	0
Bonneuil les Eaux	Église Saint-Nicolas	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Bonneuil-en-Valois	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Breteuil-sur-Noye	Mairie	Cnap	2018	0	6	2	4	0	2	2	0
Broyes	Église Saint-Nicolas	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Carlepont	Église Saint-Eloi	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Chantilly	Pavillon Jacques de Manse	Air	2011	0	1	1	0	0	0	0	0
Chantilly	Musée Condé	Louvre	2020	0	1	1	0	0	0	0	0
Chaumont-en-Vexin	Mairie	Cnap	2018	0	5	5	0	0	0	0	0
Chevrières	Église Saint-Georges	Cnap	2018	0	2	2	0	0	0	0	0
Clermont-de-l'Oise	Mairie	Cnap	2019	0	7	4	3	0	3	0	0
Clermont-de-l'Oise	Musée	Sèvres		1	0	0	0	0	0	0	0
Clermont-de-l'Oise	Sous-préfecture	Sèvres		1	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	IFCE	Compiègne	2000	0	2	0	2	0	2	0	0
Compiègne	Église Saint-Antoine	Orsay	2014	0	1	1	0	0	0	0	0
Compiègne	Sous-préfecture	Compiègne	2010	0	32	32	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée du château ¹²	Louvre	2014	0	267	254	13	0	7	1	0
Compiègne	Musée de la figurine historique	Musée de l'armée	2011	0	613	592	21	0	21	0	0
Compiègne	Musée du château	CMN	2016	0	1	1	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée du château	Cluny	2013	0	6	6	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée du château	Cnap		8	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée du château	Fontainebleau	2008	0	15	15	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée du château	MAD	2000	0	11	9	2	0	2	0	0
Compiègne	Musée du château	Malmaison	2015	0	115	115	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée du château	MAN	2011	0	1	1	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée du château	Mobilier national		304	0	0	0	0	0	0	0

12 Sur les 13 œuvres recherchées, 5 ont été radiées.

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Communes	Dépositaires	Déposants	Année	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Compiègne	Musée du château	Orsay	2012	0	74	73	1	0	1	0	0
Compiègne	Musée du château	Sèvres		6023	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée du château	Versailles	2011	0	59	58	1	0	0	1	0
Compiègne	Musée Vivenel	Cnap	1998	0	9	7	2	0	0	0	2
Compiègne	Musée Vivenel	Ecouen	2014	0	1	1	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée Vivenel	Louvre	2019	0	24	23	1	1	0	0	0
Compiègne	Musée Vivenel	MAN	1998	0	6	6	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée Vivenel	Sèvres		2	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	Centre Compiègne Valois	Cnap		40	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	Église Saint-Jacques	Cnap		1	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	Théâtre impérial	Compiègne	2010	0	2	2	0	0	0	0	0
Compiègne	Mairie	Versailles	2010	0	1	1	0	0	0	0	0
Compiègne	Mairie	Cnap		10	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	Sous-préfecture	Cnap		2	0	0	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée de la voiture et du tourisme	Cluny	2013	0	53	52	1	0	1	0	0
Compiègne	Musée de la voiture et du tourisme	Fontainebleau	2008	0	2	2	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée de la voiture et du tourisme	Guimet	2010	0	2	2	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée de la voiture et du tourisme	Louvre	2013	0	10	10	0	0	0	0	0
Compiègne	Musée de la voiture et du tourisme	MAD	2000	0	100	73	27	0	2	25	0
Compiègne	Musée de la voiture et du tourisme	Orsay	2014	0	1	1	0	0	0	0	0
Coye-la-Forêt	Mairie	Cnap	2018	0	3	1	2	0	2	0	0
Creil	Musée Gallé-Juillet	MCS	2007	0	2	0	2	0	2	0	0
Creil	Lycée Jules Uhry	Cnap	2019	0	2	2	0	0	0	0	0
Creil	Mairie	Cnap	2019	0	2	1	1	0	1	0	0
Creil	Musée Gallé-Juillet	Orsay	2014	0	1	1	0	0	0	0	0
Crépy-en-Valois	Église Saint-Denis	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0	0
Crépy-en-Valois	Musée du Valois et de l'archerie	Blérancourt	2013	0	226	165	61	0	0	0	61
Crépy-en-Valois	Musée du Valois et de l'archerie	Compiègne	2008	0	1	1	0	0	0	0	0
Crépy-en-Valois	Musée du Valois et de l'archerie	Louvre	1998	0	2	2	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Communes	Dépositaires	Déposants	Année	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Crèvecoeur le Grand	Église Saint-Nicolas	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Cuise-la-Motte	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	0	1	0	0	1	0
Cuise-la-Motte	Association La Chesnoye	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Daméraucourt	Église Saint-Denis	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Dargies	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Epineuse	Église Saint-Aignan	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Escames	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Fontaine-Chaalis	Musée Jacquemart André	MAD	2017	0	1	1	0	0	0	0	0
Formerie	Église Notre-Dame	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Francières	Église Saint-Michel	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Fresnières	Église Notre-Dame	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Grandvilliers	Mairie	Cnap	2019	0	6	6	0	0	0	0	0
La Neuville-en-Hez	Mairie	Cnap	2019	0	2	1	1	0	1	0	0
Le Vauroux	Église Saint-Christophe	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Longueil-Sainte-Marie	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Loueuse	Église Saint-Pierre	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Machemont	Église Saint-Sulpice	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Maisoncelle-Tuilerie	Église Saint-Claude	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Méru	Mairie	Cnap	2019	0	5	0	5	0	5	0	0
Montmacq	Mairie	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Mortefontaine	Église Saint-Barthélémy	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Mouchy-le-Châtel	Église Saint-Etienne	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Nanteuil-Le-Haudouin	Mairie	Cnap	2018	0	2	0	2	0	2	0	0
Noroy	Eglise Notre-Dame du Sacré-Coeur	CNAP	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Noyon	Mairie	Cnap	1999	0	8	8	0	0	0	0	0
Noyon	Musée du Noyonnais	CMN	2010	0	3	3	0	0	0	0	0
Noyon	Musée du Noyonnais	Louvre	1998	0	1	1	0	0	0	0	0
Noyon	Musée du Noyonnais	Versailles	2010	0	2	2	0	0	0	0	0
Ormoy-Villers	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Communes	Dépositaires	Déposants	Année	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Oursel-Maison	Église Saint-Lucien	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Paillart	Église Saint-Denis	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Pierrefonds	Château de Pierrefonds	Cluny	2011	0	1	1	0	0	0	0	0
Pierrefonds	Château de Pierrefonds	Compiègne	2008	0	2	0	2	0	2	0	0
Pierrefonds	Château de Pierrefonds	MAD	2003	0	22	17	5	0	5	0	0
Pierrefonds	Château de Pierrefonds	Versailles	2000	0	97	97	0	0	0	0	0
Plessis-de-Roye	Église Saint-Jean-Baptiste	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Rosoy	Église Saint-Damien	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0	0
Saint-Just-en-Chaussée	Église Notre-Dame	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Senantes	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Mairie	Cnap	1999	0	3	2	1	0	1	0	0
Senlis	Musée de la vénerie	Cluny	2009	0	8	8	0	0	0	0	0
Senlis	Musée de la vénerie	Compiègne	2013	0	2	2	0	0	0	0	0
Senlis	Musée de la vénerie	Louvre	2020	0	24	24	0	0	0	0	0
Senlis	Musée de la vénerie	MCS	1998	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Musée de la vénerie	Sèvres		19	0	0	0	0	0	0	0
Senlis	Musée de la vénerie	Versailles	2010	0	2	2	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'archéologie	Compiègne	2013	0	15	15	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'archéologie	Guimet	1999	0	54	52	2	0	2	0	0
Senlis	Musée d'art et d'archéologie	Louvre	2020	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'archéologie	MAD	2003	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'archéologie	MAN	1997	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'archéologie	MNAM	2001	0	98	98	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'archéologie	Orsay	2014	0	4	4	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'archéologie	Versailles	2010	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'histoire	Cnap	1999	0	14	13	1	0	1	0	0
Senlis	Musée d'art et d'histoire	Compiègne	2013	0	15	15	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'histoire	Guimet	1999	0	54	52	2	0	2	0	0
Senlis	Musée d'art et d'histoire	Louvre	2020	0	1	1	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Communes	Dépositaires	Déposants	Année	A récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Senlis	Musée d'art et d'histoire	MNAM	2020	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'histoire	Orsay	2014	0	5	5	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'histoire	Versailles	2010	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'histoire	MAN	2020	0	1	1	0	0	0	0	0
Senlis	Musée d'art et d'histoire	Sèvres		1	0	0	0	0	0	0	0
Senlis	Sous-préfecture	Cnap	1999	0	15	6	9	0	9	0	0
Senlis	Sous-préfecture	Sèvres		15	0	0	0	0	0	0	0
Songeons	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Tillé	Église Saint-Etienne	Cnap	2019	0	1	1	0	0	0	0	0
Tracy-le-Mont	Église Saint-Brice	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Tracy-le-Val	Église Saint-Eloi	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Trie Château	Église Sainte-Madeleine	Cnap	2018	0	1	0	1	0	1	0	0
Trumilly	Église Notre-Dame	Cnap	2000	0	1	1	0	0	0	0	0
Vendeuil-Caply	Église Saint-Martin	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Vieux-Moulin	Église Saint-Mellon	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Villers-Saint-Paul	Église Saint-Pierre et Saint-Paul	Cnap	2018	0	1	1	0	0	0	0	0
Totaux				6648	2485	2158	327	2	227	30	63

Source : déposants

Légende :

Air : musée de l'air et de l'espace

Blérancourt : musée franco-américain du château de Blérancourt

CMN : Centre des monuments nationaux

Compiègne : musée du château de Compiègne

Guimet : musée des arts asiatiques Guimet

Louvre : musée du Louvre, tous départements confondus

MAD : musée des arts décoratifs

MAN : musée d'archéologie nationale

MCS : musée national de la céramique

MNAM : musée national d'art moderne

Mobilier : Mobilier national

MuCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Orsay : musée d'Orsay – Valéry Giscard d'Estaing

Sèvres : Manufacture de Sèvres

Versailles : musée des châteaux de Versailles et du Trianon

Vert : tous les biens sont localisés – Jaune : biens recherchés – Rouge : biens restant à délibérer – Bleu : biens restant à récoler